

L'importance d'un " tiers lieu "

Guy COQ

extrait de " *Tiers lieu éducatif et accompagnement scolaire* "

Migrants-Formation, n° 99, pp. 53-57, décembre 1994

[...] Dans le mouvement moderne d'ébranlement des institutions, on compte alternativement trop sur la famille ou trop sur l'école.

L'idée d'un troisième lieu éducatif trouve ici l'une de sa justification. Il est d'abord un espace où de toute façon il faut bien chercher à compenser autant que possible quelque chose de ce que la famille ou l'école n'ont pas apporté alors qu'il leur revenait de le faire. Mieux, ce troisième lieu devrait pouvoir créer les conditions pour que l'éducation familiale se restaure, redevienne possible, ainsi que l'éducation scolaire. Mais au pire il s'agit réellement d'exercer une fonction de remplacement. Devant les dysfonctionnements ici visés, il ne faut pas trop attendre d'un nouveau partage éducatif entre l'école et la famille. Il ne faut pas tout en attendre. Réfléchir sérieusement sur ce que peut le troisième lieu pour compenser ou remettre en état de marche institutionnelle famille et école, telle est plutôt la voie.

Peut-être admettra-t-on assez bien cette idée d'une compensation extérieure des défaillances de la famille ou de l'école, et non d'un report sur l'une ou sur l'autre d'une tâche de rééquilibrage. Mais faut-il aller plus loin ? Je le pense. Voilà pourquoi j'ai voulu affirmer d'emblée que, même si école et famille remplissent correctement leur rôle, elles sont dans l'impossibilité de couvrir la totalité du champ éducatif. L'argument est double : d'une part, il porte sur des conditions particulières à notre époque, d'autre part, il est structurel.

À notre époque, sans que le rôle de la famille ait été amoindri dans sa nécessité, sans que la fonction de l'école ne l'ait été non plus (au contraire, la scolarisation des grands adolescents est générale), la nécessité du troisième lieu éducatif s'est probablement accrue, du fait de changements dans la société globale.

Si, dans des temps anciens - dans de petites sociétés de vie communautaire - , le milieu social en lui-même accueillait les jeunes, éduquait spontanément pour une part, nous connaissons aujourd'hui des espaces sociaux indifférents à l'enfant ou au jeune (voire opposés), espaces qui ne veulent pas les accueillir dans leur spécificité, dans leur fragilité, espaces qui ne connaissent que des individus de masse, anonymes et consommateurs, êtres tout justes bons à exciter en eux affects et désirs infinis de jouissance. De plus en plus de jeunes sont ainsi expulsés vers des sortes de non-lieux sociaux, des espaces d'inexistence sociale, dans une société vouée au présent, indifférente à l'avenir.

De plus, en dehors de la famille et de l'école, l'enfant est de moins en moins pris en charge dans sa spécificité d'enfant. Cet espace social qui est partout et nulle part, et que représente la télévision, la machine à images, tend à ne pas assumer la réalité que connaît toute société : on ne fait pas n'importe quoi devant l'enfant ; on ne montre pas n'importe quoi à l'enfant ; réaliser un espace social où la différence propre à l'enfance

n'est pas respectée, c'est traiter inhumainement l'enfant. L'inflation du discours sur les droits de l'enfant est ici un leurre.

C'est pourquoi le tiers lieu éducatif est à penser comme un moyen d'arracher le temps de l'enfant au gardiennage par les écrans. Mais nous avons également évoqué une légitimité de la troisième instance éducative qui serait plus structurelle : la totalité de la tâche éducative ne saurait être limitée à la famille et à l'école. Cela signifie que les divers lieux sociaux, en dehors de ceux-là, ont nécessairement une certaine fonction éducative quant aux enfants qui ont l'occasion d'y séjourner. Je ne dis pas que tous les lieux sociaux sont à considérer en tant que tels comme le troisième lieu, mais cette troisième instance est à penser dans une grande diversité de lieux sociaux.

Avant d'en venir à la réflexion sur le statut de ce tiers lieu éducatif, j'essaierai d'en déterminer la fonction.

Que peut le tiers lieu ?

On l'a vu plus haut, l'une des fonctions du tiers lieu éducatif est d'assurer le rééquilibrage quand l'école ou la famille défaille, quand le rapport entre les deux se dégrade. Mais s'il intervient du côté de la famille, c'est ou bien pour relayer quelque chose de sa mission qu'elle n'est pas en mesure d'assumer, ou mieux, pour faire en sorte que la famille soit restaurée dans sa capacité éducatrice. Il n'est donc pas question d'ôter aux autres instances éducatives leur responsabilité.

Du côté de l'école, on sait que le tiers lieu s'est souvent occupé de l'accompagnement scolaire. Mais là encore, il ne s'agit pas de remplacer l'école ou la concurrencer. Plusieurs soucis sont à retenir. Tout d'abord, l'accompagnateur peut aider l'enfant, s'il est en train de décrocher, à se ressaisir, à éviter cette glissade dans une situation d'échec analogue à un véritable engrenage. Par ailleurs, cet accompagnement hors école donne à l'enfant la possibilité de s'exprimer sur ses rapports avec l'école, d'analyser même sa manière de prendre position dans sa situation d'écolier et, du coup, à distance d'une institution où son comportement est bloqué, de changer discrètement son attitude. Il est arrivé de ce fait que tel enfant chahuteur parce que convaincu qu'un minimum de réussite des exercices lui était définitivement refusé décide de changer d'attitude. C'est un aspect mal reconnu de l'accompagnement : il faut parfois que l'enfant soit hors institution, hors de l'école, pour que, travaillant pourtant sur les disciplines scolaires, il ne reproduise pas, il apprenne même à ne pas reproduire ses attitudes négatives ou destructrices vis-à-vis de son travail d'écolier. Une autre relation, avec quelqu'un d'autre que le maître, est positive. C'est pourquoi, l'accompagnement peut exiger l'aide personnelle, dans une relation où l'enfant puisse être simplement lui-même face à un adulte. Dans cette relation autre et hors institution, il peut sortir de l'ornière de son personnage dans le groupe des copains.

On a dit parfois : des activités extrascolaires, distractives - ou éducatives - sont peut-être le moyen de transformer les motivations scolaires de l'enfant. C'est certainement une voie où des expériences positives existent. En matière d'éducation, on n'a pas suffisamment médité sur l'interaction positive des diverses instances les unes sur les autres. Mais évidemment, on connaît mieux l'interaction négative : par exemple le problème familiale qui se traduit, dans l'école, par un effondrement. Encore une fois, il faut prendre garde à ne pas mélanger les instances. La classe, à l'école, n'est ni une famille, ni un patronage, ni un club sportif. Mais c'est un champ de réflexion très riche, très novateur pour la pratique

éducative, que d'essayer, d'un lieu éducatif à l'autre, de poser des initiatives, des interventions susceptibles de retombées positives dans les autres : ce sont parfois de petites phrases, apparemment anodines, qui ont un effet ravageur ou constructeur d'un lien éducatif à l'autre.

Cette idée de l'interaction n'a aucunement prétention à la synthèse. Chaque fois que l'une des instances éducatives prétend dominer les autres voies, occuper la totalité du champ éducatif, on assiste à une forme de totalitarisme dans l'éducation. Au contraire, la coexistence dialoguante des trois instances, dans leur claire distinction, est une des conditions de la liberté de l'enfant dans l'action éducative. La synthèse appartient à l'enfant. Lui-même spontanément opère des formes de compensation ou de rééquilibrage de l'une des instances sur les autres. Lui-même joue sur les échos positifs qu'il perçoit d'une instance à l'autre. La pluralité reconnue et lucidement assumée des trois instances est un facteur de liberté pour l'enfant.

Mais je reviens au point le délicat, à propos du tiers lieu, quand il se fait accompagnement scolaire : dans ce cas, il s'est développé comme intervention d'aide sur les disciplines scolaires, sur leçons et devoirs. Cette intervention sur la matière même de l'étude porte directement sur le rapport de l'enfant avec la réalité scolaire. Et j'ai essayé de l'analyser plus haut, l'extériorité par rapport à l'école offre à l'enfant des chances de lucidité, de changement, de sortie de certaines impasses.

Limites et statut du tiers lieu

La question des limites du troisième lieu trouve une première formulation dans l'interrogation sur le champ couvert par celui-là. On l'a vu plus haut : le tiers lieu s'occupe normalement de quelque chose que ni famille ni école ne suffisent à faire, sauf par excès d'impérialisme des deux : tout le travail éducatif ne passe pas; loin de là, par le rapport familial ou le rapport scolaire. C'est pourquoi le champ du troisième lieu dépasse l'école. Il ne fait aucun doute qu'il y a là une question à examiner. Dans le système social archaïque et peu différencié, c'est la totalité de la société qui est éducatrice. N'y a-t-il pas un reste de cela, reste nécessaire, pour éviter le verrouillage famille-école ?

L'autre interrogation porte sur le statut du tiers lieu. Une opposition donnera un premier éclairage : si la famille comme institution se présente comme unité, si l'école est également une institution, il convient de définir le troisième lieu comme pluriel. Il serait catastrophique de vouloir en faire un pôle unifié dans ses diverses composantes. Car la nécessité d'assurer des fonctions diverses et autrement que ne le font la famille ou l'école impose une pluralité non unifiée de modes d'intervention.

Cette affirmation peut être éclairée sur l'exemple de l'accompagnement scolaire. Rien n'impose l'unification de celui-là avec l'ensemble des activités périscolaires. Plus même : l'aide scolaire elle-même gagne à demeurer le fait d'initiatives plurielles, diverses, non centralisées. Unifier sous la direction de la municipalité ne serait pas positif : on irait vers un excès d'institutionnalisation. S'il y a quelque part une aide scolaire de statut municipal, il est nécessaire qu'elle coexiste avec des formes associatives indépendantes. Pourquoi ?

Une aide scolaire associative plurielle donne à l'enfant des possibilités de choix, et du coup est préservée la grande souplesse d'une intervention ; l'aide associative ne doit surtout pas devenir une école bis à demeure. Compte tenu de l'importance de la qualité d'une relation personnelle, cette exigence d'éviter tout monopole d'une seule association

sur un quartier est essentielle. On peut ajouter que cette pluralité institutionnelle établit de fait un contrôle réciproque, une certaine garantie contre l'éventualité d'un détournement de l'accompagnement scolaire en une institution qui mettrait la main sur une clientèle captive. Cette pluralité aide à une évaluation des diverses initiatives ; elle construit de fait un certain contrôle par la grande liberté des acteurs.

Le pluralisme dans l'accompagnement scolaire correspond donc à la possibilité d'un respect des principes de laïcité exprimés dans la Charte.